

# MODALITES DE FINANCEMENT

FORMATIONS

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

EDUCATEUR SPECIALISE

FORMATION INITIALE

## STATUT :

- ▶ **ETUDIANT** (*voir critères d'éligibilité ci-dessous*)

OU

- ▶ **DEMANDEUR D'EMPLOI**

## Règlement individuel des droits d'inscription et frais de scolarité

- ≥ 800 € formation ES
- ≥ 800 € formation EJE

## Possibilité d'aides financières :

- Bourse régionale
- Allocation chômage
- Bourse départementale  
*(aides non cumulables)*

FORMATION PROFESSIONNELLE

## STATUT

- ▶ **STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- En transition professionnelle
- en CDI
- En contrat de professionnalisation
- En contrat d'apprentissage

OU

- En autofinancement

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Employeur
- opérateur de compétences
- autofinancement

**Coût de l'heure de formation : 15,00 €**

Sont éligibles à une prise en charge du coût pédagogique de la formation par le Conseil Régional d'Ile de France :

- ▶ Les élèves et étudiants âgés de 25 ou moins, inscrits ou non en Mission locale, sauf les apprentis
- ▶ Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans – sauf les apprentis
- ▶ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle-Emploi
- ▶ Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'avenir) y compris en cas de démission
- ▶ Les bénéficiaires du RSA –
- ▶ Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation